



Inscription

Secondaire

- Pour l'admission en **Seconde** :

C'est le collège d'origine public ou privé (élève scolarisé en 3ème) ou le lycée (redoublement de seconde ou réorientation) qui vous donne les indications de saisie des vœux d'affectation (procédure AFFELNET, code lycée : 03502867B).

Le lycée Théodore Monod est lycée de secteur pour les communes de : Le Rheu, Mordelles, Bréal sous Montfort, Chavagne, Cintré, La Chapelle Thouarault, L'Hermitage et Saint Gilles.

Pour les élèves souhaitant être affectés en seconde avec l'enseignement optionnel Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (EATDD) (communes du secteur et autres communes), la demande d'affectation se fait avec un code AFFELNET spécifique (code lycée : 0350700W) que les collèges vous communiqueront.

Si votre enfant n'est pas scolarisé dans l'académie de Rennes, vous devez constituer un dossier auprès de l'Inspection académique d'Ille et Vilaine (se renseigner en avril-mai à l'Inspection académique ou auprès du secrétariat de votre collège).

L'affectation en classe de seconde est prononcée en juin par l'Inspection d'Académie d'Ille et Vilaine au vu des vœux de la famille. C'est **fin juin**, à réception de la notification d'affectation au Lycée Théodore Monod, que la famille procède à l'**inscription définitive** de son enfant auprès du lycée. Cette inscription est obligatoire.

Pour connaître les modalités de retrait du dossier d'inscription, il conviendra de consulter le site internet du Lycée Théodore Monod (www.campus-monod.fr).

De mars à fin avril, les élèves de 3ème peuvent être accueillis dans des **mini-stages de découverte en Seconde Générale et Technologique avec l'option EATDD** (formalités à voir avec le collège d'origine).

LYCÉE Théodore Monod
55 avenue de la Bouvardière
BP 55124
35651 LE RHEU cedex
02 99 29 73 45
legta.le-rheu@educagri.fr

CFA - CPSA de Combourg
Avenue des Palmiers
35270 Combourg
02 99 73 05 27
cfppa.combourg@educagri.fr



CFA - CFPPA Le Rheu
Rue des Chardonnerets
BP 55124 - 35650 Le Rheu
02 99 60 87 77
cfppa.le-rheu@educagri.fr





- Pour l'admission en **Première technologique** :
C'est le lycée d'origine de l'élève (2nde générale et technologique ou réorientation de 1ère) qui vous donne les indications de saisie des vœux d'affectation (procédure AFFELNET, code lycée : 0350700W).

L'affectation en classe de 1ère technologique est prononcée en juin par l'Inspection d'Académie d'Ille et Vilaine au vu des vœux de la famille. C'est **fin juin**, à réception de la notification d'affectation au Lycée Théodore Monod, que la famille procède à l'**inscription définitive** de son enfant auprès du lycée. Cette inscription est obligatoire.

Pour connaître les modalités de retrait du dossier d'inscription, il conviendra de consulter le site internet du Lycée Théodore Monod (www.campus-monod.fr).

De mars à fin avril, les élèves de 2nde peuvent être accueillis pour des **mini-stages de découverte en 1ère STAV** (formalités à voir avec le lycée d'origine).

- Pour l'admission en **Première générale** (enseignement Biologie - Écologie) :

Un dossier de demande de changement d'établissement est nécessaire. Le dossier est transmis courant juin par le lycée d'origine, après avis du conseil de classe, au lycée demandé en vœu 1. Les élèves admis reçoivent leur dossier d'inscription.

→ Horaires d'accueil du secrétariat

Pendant la période scolaire : 8h/12h30 et 13h15/18h (fermeture à 17h le vendredi)

→ Transport

Lignes de bus de l'agglomération rennaise (STAR - ligne 54) desservant régulièrement le lycée - arrêt Lycée Monod

Les lignes de transport scolaire du Conseil Régional de Bretagne (horaires précisés sur le site).

→ Conditions de vies

Hébergement

Internat

Les internes sont hébergés par chambre de 2 ou 3 élèves.

Les études sont obligatoires tous les soirs en chambre étude ou en salle de travail surveillée.



Pension et demi pension : montant annuel - année scolaire 2022 - 2023

A compter de la rentrée 2022, le Conseil Régional met en place une tarification unique et sociale pour la restauration et l'hébergement. Pour connaître votre tranche tarifaire, veuillez vous inscrire sur le site [bretagne.bzh/dans mon lycée](http://bretagne.bzh/dans-mon-lycée).

Tranche tarifaire *	INTERNE	DP5	DP4
≤ 700	1 263,60 €	486 €	388,80 €
≤ 900	1 404,00 €	540 €	432 €
≤ 1 100	1 544,40 €	594 €	475,20 €
≤ 1 500	1 731,60 €	666 €	532,80 €
≤ 1 700	1 872,00 €	720 €	576 €
> 1 700	2 012,40 €	774 €	619,20 €

* tranche tarifaire calculée à partir de votre quotient familial

- DP 4 repas/semaine = déjeuners les lundi - mardi - jeudi - vendredi
- DP 5 repas/semaine = déjeuners les lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi
- Interne = petit déjeuner, déjeuner et dîner pris au self

Accès au self

Petit Déjeuner : 7h15-8h00

Déjeuner : 11h45-13h30

Dîner : 18h45-19h30

Bourses

Les familles peuvent faire une demande de bourse auprès de leur collège d'origine pour le secondaire.

LYCÉE Théodore Monod
55 avenue de la Bouvardière
BP 55124
35651 LE RHEU cedex
02 99 29 73 45
legta.le-rheu@educagri.fr

CFA - CPSA de Combourg
Avenue des Palmiers
35270 Combourg
02 99 73 05 27
cfppa.combourg@educagri.fr



CFA - CFPPA Le Rheu
Rue des Chardonnerets
BP 55124 - 35650 Le Rheu
02 99 60 87 77
cfppa.le-rheu@educagri.fr

